

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS ORGANISE PAR  
LA DIRECTION DES AGENCES SOCIETE GENERALE de NICE**

**ART 1**

La Direction des Agences SOCIETE GENERALE de Nice organise un jeu concours dans le cadre de son action de promotion commerciale de fin d'année dans l'agence de Nice Grosso. Ce jeu se déroulera du 21/01/2016 au 27/02/2016.

**ART 2**

Ce jeu est réservé aux majeurs, clients SOCIETE GENERALE qui réalisent un devis bilan Assurance et/ou Prévoyance.

**ART 3**

Le principe du jeu est simple :

Il suffit de compléter le bulletin de jeu et de le déposer dans l'urne disponible dans l'agence Société Générale de Nice Grosso.

**ART 4**

Liste des agences Société Générale rentrant dans le périmètre du jeu concours :

Nice Grosso, 21 Boulevard François Grosso, 06000 Nice.

**ART 5**

Pour chacune des opérations, le tirage au sort se déroulera à l'agence de Nice Grosso le 03 mars 2016.

**ART 6**

Le jeu concours est doté des prix suivants :

- 1 Smartbox d'une valeur de 50 euros minimum
- 1 Bouteille de Champagne d'une valeur de 20 euros
- 1 parure de stylos d'une valeur de 6 euros

**ART 7**

Les bulletins non conformes, incomplets ou illisibles, ne seront pas admis au tirage au sort.

**ART 8**

Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois, et ne peut gagner qu'un lot et un seul, au titre de ce jeu.

**ART 9**

En outre, le nom du gagnant du jeu concours sera disponible, à l'issue du tirage au sort, au service marketing de la Direction d'Exploitation Commerciale de Nice, 8 avenue Jean Médecin, 06000 Nice.

**ART 10**

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange ni de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

Les gagnants autorisent la SOCIETE GENERALE à afficher leur nom et prénom dans les locaux de leurs agences du groupe de Nice, ainsi qu'à publier leur nom, prénom, et l'événement dans la presse locale et régionale.

**ART 11**

Les gagnants pourront retirer leur cadeau à l'agence de Nice Grosso, 21 Boulevard François Grosso, 06000 Nice.

**ART 12**

Le règlement pourra être retiré gratuitement par tout intéressé à la SOCIETE GENERALE, service Marketing, 8 Avenue Jean Médecin à Nice ou chez SCP MATHIEU - RIPOLL - AZEMA, Huissier de Justice à Nice.

**ART 13**

Les organisateurs du jeu se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du règlement. Ils se réservent le droit de prolonger, écarter ou annuler le jeu en cas de force majeure.

**ART 14**

Le fait de participer au jeu de la SOCIETE GENERALE implique l'acceptation sans réserve du règlement.

Le règlement de ce JEU-CONCOURS est déposé auprès de la SCP MATHIEU - RIPOLL - AZEMA, 2 Place Masséna à Nice.

Loi informatique et liberté ( article 27 et 31 ) et secret professionnel :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de ce grand jeu concours sont obligatoires pour votre participation au tirage au sort. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la SOCIETE GENERALE qui, de convention expresse, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux mêmes fins aux personnes morales de son groupe, à ses courtiers et assureurs, voire à des tiers ou des sous-traitants pour des besoins de gestion. Les droits d'accès et de rectification peuvent être exercés auprès de l'Agence SOCIETE GENERALE, 8 Avenue Jean Médecin 06 000 NICE.